



Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées

MANIFESTE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2013



Handicap Auditif



Handicap Mental



Handicap Visuel



Handicap Moteur

I INTRODUCTION

Le Mali, pays en voie de développement, en raison de l'immensité de son territoire et de l'existence d'une pauvreté extrême, connaît un très faible taux de couverture sanitaire d'où l'existence de maladies handicapantes, de fréquents accidents de circulation, les guerres qui causent de véritables ravages dans les villes et campagnes. Ainsi au Mali, selon les dernières statistiques de l'OMS 15,5%, soit environ 2.247.500 sont des personnes handicapées.

Conscient du déséquilibre social que cette situation peut engendrer, il est demandé aux différents candidats de mettre au point en étroite collaboration avec la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées (FEMAPH), une réelle politique d'intégration globale des personnes handicapées, basée sur un programme de développement inclusif, et pérenne.

Ce programme servira aussi de base de discussions pour tous les acteurs (Etat, Organisations de Personnes Handicapées, Partenaires Techniques et Financiers, Organisations de Parents d'Enfants Handicapés...) soucieux du devenir des personnes handicapées et de leur participation au processus global de développement économique, social et culturel de notre pays, grâce à l'affirmation de tous leurs droits dans le cadre de la solidarité nationale et pour la sauvegarde de la dignité humaine.

Beaucoup de problèmes qui se posent aujourd'hui aux personnes handicapées, pourraient alors trouver leurs solutions en termes de droits humains, avec leur propre implication dans leur résolution. Cela est d'autant plus important que le Mali a signé et ratifié beaucoup de Conventions et de Chartes internationales. Entre autres Conventions et Chartes signées, nous retenons :

- la Convention relative aux Droits des Enfants,
- la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées,
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes...

Entre autres préoccupations majeures de la FEMAPH, nous retenons les points suivants:

II. L'EXPRESSION DES DROITS

1. La mise en œuvre effective des cinquante (50) articles de la convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées,
2. Le recensement national des personnes en situation de handicap et la constitution d'une base de données concernant le handicap,
3. La facilitation des conditions d'étude des enfants et étudiants handicapés en tenant en compte de l'accessibilité de l'environnement scolaire, de l'accessibilité aux documents pédagogiques (en ce qui concerne les personnes handicapées auditives et visuelles), de l'âge de la scolarisation, du cursus de formation des enseignants...,
4. L'officialisation du langage des signes comme langue de communication et le braille comme moyen de communication,
5. la prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques et programmes de développement,
6. L'adoption de la loi de protection sociale en faveur des personnes handicapées,
7. La nomination des personnes handicapées aux postes de décisions,
8. L'attribution de sièges aux personnes handicapées, au niveau du Conseil Economique, Social et culturel ainsi qu'au niveau d'autres institutions,
9. La création d'un Ministère ou d'un Secrétariat des personnes handicapées, rattaché à la présidence ou à la primature, à l'instar des pays qui sont venus s'inspirer de l'expérience positive du Mali dans la politique de promotion des personnes handicapées,
10. La facilitation de l'accès à l'emploi dans le secteur public et dans le secteur privé à travers des mesures incitatives,

11. L'élaboration du décret d'application de l'article 18 du Statut de la Fonction Publique et la prise de mesures incitatives pour le recrutement des personnes handicapées dans le secteur privé.
12. La prise en charge des factures d'eau et d'électricité des institutions d'éducation spéciale et des sièges des associations de personnes handicapées abritant des Institutions,
13. Le renforcement institutionnel de l'Institut des Jeunes Aveugles, l'Ecole des Déficiants Auditifs, le Centre Psycho-Médico-Educatif de l'AMALDEME et le Jardin d'Enfants du Centre de Rééducation des handicapés Physiques,
14. La construction de sièges dits, **de solidarité** pour les Fédérations Régionales et les Fédérations Locales des Associations de Personnes Handicapées dans les capitales régionales et dans les préfectures de notre pays,
15. La mise en œuvre effective du Programme de Réadaptation à Base Communautaire à tous les niveaux, avec l'implication directe des Organisations de Personnes Handicapées à travers la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées,
16. La dynamisation du Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali (CNAOM),
17. La mise en œuvre des recommandations de Handi-Forum UEMOA,
18. La prise de mesures institutionnelles et pédagogiques afin de permettre aux enfants handicapés auditifs de poursuivre leurs études au niveau secondaire et supérieur,
19. L'obtention de bourses d'études pour les étudiants handicapés,
20. favoriser la participation des personnes handicapées dans la vie politique,
21. La création d'une ligne budgétaire pour la FEMAPH,
22. La prise en compte des femmes handicapées dans les programmes et projets de développement.

III. LES CONDITIONS DU SUCCES

La politique d'intégration socio-économique des Personnes Handicapées du Mali, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et répond aux aspirations d'égalité, de justice, d'entraide et de solidarité du peuple. Sa mise en œuvre et surtout sa réussite reposent sur un certain nombre de considérations à savoir:

1 – L'expression de la volonté politique: Seule une volonté politique, clairement affirmée, est de nature à élaborer un programme de développement et d'assurer sa mise en œuvre réelle.

2 – Le développement inclusif: L'on peut croire que le problème des Personnes Handicapées se résume à la satisfaction de leurs besoins élémentaires, d'où la consécration de l'aumône traditionnelle confinant des personnes handicapées dans un rôle de citoyen de seconde zone. Bien au contraire, le problème des personnes handicapées doit être traité sous l'angle de la promotion de leurs droits au même titre que les autres citoyens. Dès lors, la satisfaction de ces droits doit s'insérer dans le cadre d'un développement durable et inclusif et ce, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Ce serait l'affirmation de l'égalité des droits, mais aussi des devoirs.

3 – Le cadre institutionnel: Le problème de l'intégration socio-économique des personnes handicapées est transversal et à cheval sur plusieurs départements ministériels. Malheureusement, les autres Départements ont toujours tendance à se rabattre sur le seul Ministère du Développement Social qui n'est pas suffisamment armé pour faire face à toutes ces sollicitations. Ceci est un constat permanent. Aussi, il est indispensable de façon transversale et nécessaire qu'une structure soit créée pour faire face aux problèmes des personnes handicapées en termes de Droits Humains dans sa totalité et sa globalité.

IV. CONCLUSION

Au nom de la justice, de l'égalité et de l'égalisation des chances, le problème des personnes handicapées ne doit plus être basé sur la satisfaction des besoins élémentaires mais plutôt, sur l'affirmation et la promotion des droits humains reconnus à tous.

Le Mali est à la pointe du combat pour la promotion des personnes handicapées dans notre sous-région. Pussions-nous garder ce rang et faire en sorte que chaque pas en avant et chaque décision importante prise dans ce domaine, fasse grandir notre société farouchement opposée à l'exclusion et résolument engagée dans tout ce qui a trait à la sauvegarde de la dignité humaine.

La FEMAPH, on ne le dira jamais assez, est convaincue de la nécessité d'une approche multisectorielle et globale pour la prise en charge totale des préoccupations stratégiques des personnes handicapées, exprimées en termes de droits humains et de l'implication des communautés et de tous les acteurs du développement. C'est, à cette seule condition que des succès durables et pérennes seront remportés dans la lutte contre la marginalisation, l'exclusion et la pauvreté des personnes handicapées.

Nous sommes convaincus de l'idéal de justice et de solidarité des candidats aux élections présidentielles et espère trouver un écho favorable.

Nous faisons siennes la pensée selon laquelle « la valeur d'une société se reconnaît par ce qu'elle réserve à sa population démunie ».